

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 429 250 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL
EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le 9 décembre 2021, à 20 h, un avis de motion a été donné par M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement décrétant un emprunt de 1 429 250 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

Donné à Verchères, le 10 décembre 2021.



Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Projet de règlement numéro 220